

La Ménitère

Séance du 27 février 2019

Arrondissement d'ANGERS 7

Conseillers en exercice : 18
Convocation affichée le
20/02/2019
Procès-verbal affiché le
04/03/2019

OBJET : (02/2019-05)

**Vote des subventions aux
associations locales 2019**

ÉTAIENT PRESENTS

Jackie PASSET - Tony GUERY – Cathia BAILLIF-DELAIRE - Yves JEULAND – Gérard BARTHELEMY – Paul Marie CACHEUX – Jocelyne VIET - Roger DELSOL – Bernadette ROEGIERS – Pascale YVIN – David JACQUET – Pascal ORGEREAU - Isabelle PLANTE – Michel LEBRETON – Jean-Marie RADOTIN

ÉTAIENT EXCUSES

Emmanuelle LEGRAS (pouvoir à Pascale YVIN) – Karine LEROY (pouvoir à Isabelle PLANTE) – Vincent FOURNERET

Secrétaire de Séance : David JACQUET

* *
*

Tony GUERY, Adjoint délégué, rappelle le préambule du règlement d'attribution de subventions aux associations locales, lequel règlement a été communiqué à chaque association. Il rappelle la volonté politique d'accompagnement des associations que ce soit par le prêt de matériel ou de salles, la mise à disposition de moyens humains, et l'octroi d'aides financières.

Il note que le règlement adopté par le Conseil Municipal le 26 février 2015 permet de respecter le principe d'équité, d'équilibre et de solidarité entre les associations. Il souligne d'ailleurs l'évolution positive de la présentation des demandes qui, désormais, intègrent bien la notion de projet.

Les commissions animation et vie associative et finances ont examiné les demandes veillant à respecter l'enveloppe globale de 25 000 € qui a été proposée lors de la préparation budgétaire. Il souligne la démarche responsable et constructive des associations qui ont formulé leur demande selon leurs projets et au plus près de leur besoin, certaines ayant d'ailleurs fait le choix de diminuer le montant de leur demande, voire même de ne rien solliciter pour cette année.

Tony GUERY commente ensuite, par catégorie, les demandes de subvention déposées par les associations locales au titre de 2019.

La commission a porté attention à la subvention sollicitée par les écoles pour les sorties pédagogiques et propose de réduire progressivement l'écart élèves primaires/élèves maternelles, considérant en effet que les coûts d'animation ou de transports sont les mêmes quel que soit l'âge de l'enfant. La proposition est donc de porter à 20 € le budget élèves maternelles, 25 € étant maintenus pour les élèves primaires.

Outre les demandes des associations communales, on relève deux demandes d'associations du territoire « Entente Vallée » qui ont été retenues par la commission :

- celle de HBC Authion (Hand Club Authion) – qui accueille au sein de ses équipes des sportifs originaires de la commune.

- celle de l'atelier du rempart - qui accueille au sein de l'atelier organisé sur la commune de LA MENITRE un certain nombre de ménitréens.

On note également une demande de subvention exceptionnelle du comité des fêtes pour l'acquisition de matériel de sonorisation, retenue également par la commission, considérant que ce matériel est souvent prêté pour les manifestations communales. Cette proposition suscite un échange quant à la somme proposée inférieure de 500 € à la somme sollicitée mais obtient consensus.

Après échange de vues,

Vu les demandes de subventions déposées par les associations locales,

Considérant la proposition de la commission finances et la commission animation et vie associative,

Considérant la volonté réaffirmée de soutenir la dynamique associative,

Considérant l'intérêt général des actions portées par les associations,

Le Conseil Municipal

- DECIDE d'attribuer une enveloppe globale de subventions de fonctionnement aux associations locales pour l'année 2019 de 24 890 €.

La répartition est la suivante :

1) Catégorie 1 – SPORT	
Par 17 voix/17 votants	
. ALES	500 €
. ASM BASKET	1 400 €
. ST MATHMENITRE FOOTBALL CLUB	1 400 €
. TENNIS CLUB MENITREEN	1 400 €

2) Catégorie 2 – CULTURE	
En application de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, Jackie PASSET Président de Folklore d'Anjou et du Monde, Roger DELSOL, Trésorier de Folklore d'Anjou et du Monde et Jean-Marie RADOTIN Vice-Président de LirenLoire –ne prennent pas part au vote.	
Par 14 voix pour (14 votants) :	
. AACL (pas de demande pour cette année)	
. FOLKLORE D'ANJOU ET DU MONDE	3 200 €
. HPVA (pas de demande pour cette année)	
. LES AMIS DES ORGUES	1 200 €
. LES MENI'ACTEURS	150 €
. LIRENLOIRE	1 200 €
. SCRABBLENLOIRE	300 €
. RURALAXIE	500 €

3) Catégorie 3 – LOISIRS ET TOURISME	
En application de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, Jean-Marie RADOTIN Président du Club Nautique –ne prend pas part au vote.	
Par 16 voix pour : (16 votants)	
. CLUB DE L'AMITIE	250 €
. COMITE DES FETES	1 930 €
. COMITE DES FETES (concours et animation repas des aînés)	2 220 €

. CLUB NAUTIQUE	200 €
. FOYER RURAL (pas de demande pour cette année)	
. SOCIETE CHASSE ST HUBERT	300 €

4) Catégorie 4 – VIE SOCIALE ET ENTRAIDE	
Par 17 voix pour : (17 votants)	
. PEFAB	250 €
. ASSOCIATION ENTRAIDE BOULES DE FORT	100 €

5) Catégorie 5 – VIE SCOLAIRE	
Par 17 voix pour : (17 votants)	
. APE – ECOLES PUBLIQUES	444 €
. APEL – ECOLE STE ANNE	216 €
Enfants scolarisés et résidant sur la commune	
3 €/enfant	
. OGEC ECOLE STE ANNE	1 265 €
. USEP Ecole Pierre Perret	900 €
. USEP Ecole Maurice Genevoix	2 575 €
Critères :	
Enfants scolarisés et résidant sur la commune	
25 €/enfant primaire – 20 €/enfant maternelle	

6) Catégorie 6 – AUTRES	
Par 17 voix pour (17 votants)	
. ACPG-CATM	240 €
. AMICALE SAPEURS POMPIERS	500 €
. GDON	650 €
. UMAC (pas de demande pour cette année)	



DECIDE d'attribuer une subvention aux associations du territoire « Entente vallée » par 17 voix :

- de 300 € à HAND CLUB AUTHION (HBC) pour l'accueil des joueurs originaires de la commune
- de 300 € à l'ATELIER DU REMPART

- DECIDE par 17 voix (17 votants) d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € au Comité des Fêtes pour l'achat de matériel de sonorisation

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jackie PASSET

